

N° 14

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 1969

---

*Deux heures de l'après-midi*

PRIÈRE

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Avant de procéder à l'étude du Bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon, et de la loi sur l'Office fédéral du charbon, j'aimerais revenir au débat des derniers jours relatif à la procédure.

Jeudi dernier, le député de Peace River (M. Baldwin) a invoqué le Règlement, car les dispositions du Bill S-3, portant dissolution de l'Office fédéral du charbon et abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, de la loi sur l'aide à la production du charbon, et de la loi sur l'Office fédéral du charbon, allaient à l'encontre, disait-il, des articles 53 et 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et des dispositions des articles 62 et 63 du Règlement, soit deux des plus importants articles relatifs à la procédure.

Le député a soutenu dans son exposé que le but déclaré des articles 2 et 3 du bill était l'appropriation de fonds publics et que, dans ce cas, le bill devait être présenté à la Chambre des communes sur la recommandation de la Couronne.

Subséquemment, lundi dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre a débattu l'appel au Règlement et rappelé avec force détails un certain nombre d'autorités qui traitent de l'affectation des deniers publics.

L'honorable représentant a présenté un argument irrésistible et lucide et a reçu l'appui vigoureux du député d'Edmonton-Ouest.

D'autre part, lorsque le président du Conseil privé a pris la parole lundi dernier, il a cité les commentaires 449 et 450 de la 3e édition de Beauchesne au sujet des délibérations portant sur le Bill S-3. Voici ces commentaires: